

■ Une gestion moderne de votre actionariat

Depuis la disparition des titres au porteur le 1er janvier 2014, la propriété d'une valeur mobilière en Belgique ne peut plus s'établir que par deux voies : soit l'inscription nominative dans le registre des actionnaires détenu et géré par la société, soit la détention de titres inscrits sur un dossier titres auprès d'une institution financière. Si chaque formule présente des avantages et des inconvénients, il n'en reste pas moins que toute société ayant émis des titres au porteur a dû adapter ses statuts et choisir parmi ces deux solutions la forme de titres qu'elle propose à ses actionnaires. Ce choix peut bien entendu évoluer dans le temps et une société n'ayant que des titres nominatifs peut, par exemple, décider de convertir tout ou partie de ces titres en titres dématérialisés, et inversement.

Spécialisée depuis 1928 dans le traitement des opérations sur valeurs mobilières, Leleux Associated Brokers vous propose son service de tête de pyramide afin d'accompagner votre société et vos actionnaires dans la gestion de votre actionariat. Si l'opération de dématérialisation des titres au porteur n'a représenté qu'une opération ponctuelle qui devait être réalisée avant le 31 décembre 2013, la gestion des titres dématérialisés de votre entreprise représente une nouvelle charge administrative qui s'inscrit dans le long terme. Offrir les avantages de l'anonymat de votre actionariat tout en étant certain que tous vos actionnaires toucheront leurs dividendes, seront informés de l'opération sur titres que vous prévoyez, ou encore seront convoqués à votre prochaine assemblée

générale, voilà en quoi consiste le nouveau service Tête de pyramide que vous propose Leleux Associated Brokers.

Leleux Associated Brokers a été agréée en 2006 en tant que société de bourse auprès de la Banque Nationale de Belgique. A ce titre, Leleux Associated Brokers exerce un contrôle sur l'encours total des titres dématérialisés et leur correspondance avec le nombre total de titres émis. La société de bourse doit à tout moment être en mesure de présenter le relevé de tous les titres dématérialisés, où qu'ils se trouvent.

Présente dans tout le pays au travers de son réseau d'agences, Leleux Associated Brokers met à la disposition tant de la société que de ses actionnaires son savoirfaire et son expertise en matière de gestion de titres. Une fois votre convention Tête de pyramide signée, nous nous occuperons de la réconciliation de votre capital, du paiement de vos dividendes et de vos opérations sur titres. Chaque société a une structure d'actionariat unique et des besoins tout à fait propres à son fonctionnement. Il est donc essentiel d'opérer un choix adapté à sa propre situation en ayant analysé tous les tenants et aboutissants.



Titres dématérialisés ou titres nominatifs ?

La Loi du 14 décembre 2005 a prévu ainsi la disparition des titres au porteur au plus tard pour le 31 décembre 2013. Concrètement, les titres au porteur ont dû être convertis soit en titres nominatifs soit en titres dématérialisés. Ce choix peut cependant être revu à tout moment par les actionnaires de l'entreprise, qui peuvent modifier les statuts de l'entreprise pour ajouter ou supprimer l'une ou l'autre forme de titres, ou encore prévoir les modalités de conversion d'une forme à une autre. Il s'agit donc d'un processus dynamique qui peut évoluer régulièrement dans la vie d'une entreprise.

Chaque forme de titres présente des avantages et des inconvénients, que les entreprises doivent peser avant de choisir l'une ou l'autre forme de titres. Le choix entre titres dématérialisés et titres nominatifs doit donc se faire en fonction de la structure de la société, du nombre d'actionnaires, de la fréquence de modification de l'actionnariat et des besoins tant de la société que de ses actionnaires.

Titres nominatifs		
Caractéristiques	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">Les titres nominatifs sont inscrits au nom du propriétaire dans le registre des actionnaires, registre tenu à jour par la société. La personne au nom de laquelle les actions sont inscrites exerce les droits qui y sont liés.	<ul style="list-style-type: none">Les frais de convocation des assemblées générales sont restreints.La société connaît en permanence tous ses actionnaires.	<ul style="list-style-type: none">Les achats et ventes de titres nécessitent une retranscription dans le registre des actionnaires, ce qui implique coûts et organisation administrative.Toute donation de titres nominatifs doit faire l'objet d'un acte notarié avec prélèvement de droits de donation.
<ul style="list-style-type: none">Les dividendes de titres nominatifs sont payés par l'émission d'un chèque en faveur des personnes inscrites dans le registre des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none">Facilité du paiement.	<ul style="list-style-type: none">Frais d'encaissement du chèque.

Titres dématérialisés		
Caractéristiques	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">Les titres dématérialisés sont représentés par leur inscription sur un dossier titres ouvert au nom du détenteur des titres dans les livres d'une institution financière.	<ul style="list-style-type: none">Plus grande discrétion.Facilité pour les opérations d'achat et de vente de titres dématérialisés qui n'impliquent aucune administration de la part de la société.Les titres dématérialisés peuvent être transférés entre dossiers titres par simple virement. Une donation peut alors être faite (don bancaire), sans autre frais.	<ul style="list-style-type: none">La société ne connaît pas en permanence l'identité de ses actionnaires.
<ul style="list-style-type: none">Le paiement des dividendes des titres dématérialisés s'effectuent par un simple virement bancaire en faveur de l'institution Tête de pyramide, qui répercute ensuite les dividendes auprès des différents détenteurs de titres dématérialisés.	<ul style="list-style-type: none">La société doit simplement virer le montant global des dividendes à l'institution Tête de pyramide qui s'occupe ensuite de payer chaque actionnaire.	

Un service adapté aux besoins de votre entreprise et de ses actionnaires

Ce service consiste en la tenue de compte des titres dématérialisés pour le compte d'une entreprise non cotée. Les entreprises cotées doivent en effet choisir comme Tête de pyramide l'organe officiel de règlement-livraison des titres, à savoir Euroclear Belgium ou la Banque Nationale de Belgique.

Notre service de tête de pyramide inclut :

■ **La convocation aux assemblées générales** : La société de bourse prend en charge la communication de la tenue des assemblées générales et la communication des points à l'ordre du jour. Sur base des informations que vous nous communiquez, nous adressons par courrier la convocation contenant les informations pratiques liées à l'Assemblée Générale en question, ainsi que l'attestation de possession des titres que vos actionnaires devront vous présenter pour valider leur présence à l'assemblée générale. Si vos actionnaires ont déposé leurs titres dématérialisés auprès d'autres institutions financières, nous préviendrons ces institutions financières de la tenue de l'assemblée générale et nous leur répercuterons les informations que vous nous aurez communiquées. En d'autres mots, il ne vous reste plus qu'à rédiger votre ordre du jour et les données pratiques (lieu, heure, modalités de participation à l'assemblée générale) et nous nous chargeons du reste. Ces opérations sont entièrement gratuites pour vos actionnaires.

■ **Les attestations de possession de titres** : A tout moment, vos actionnaires peuvent gratuitement introduire une demande d'obtention d'une attestation de possession des titres de votre société, et ce sur simple demande. Que ce soit pour une assemblée générale, pour une donation ou pour tout autre motif, nous transmettrons par courrier postal dans les trois jours ouvrables suivant la réception de leur demande l'attestation de possession de titres à vos actionnaires, et ce gratuitement.

■ **La gestion des opérations sur titres** : Vous divisez vos titres, vous fusionnez plusieurs catégories de titres ou plus habituellement, vous payez un dividende ? Nous nous chargeons pour votre compte de payer chacun de vos actionnaires en fonction des particularités de son compte (comptes en indivision, actionnaires résidents à l'étranger). A votre demande, nous pouvons retenir et payer le précompte mobilier dû sur votre dividende à l'administration fiscale. En cas d'opérations sur titres facultatives, nous adresserons un courrier à chaque actionnaire les informant de l'opération sur titres. Nous collecterons leur réponse et nous vous transmettrons ainsi le nombre total de titres participant à l'opération sur titres. Si vos actionnaires ont déposé leurs titres dématérialisés auprès d'autres institutions financières, nous nous chargerons de communiquer les informations de l'opération sur titres à ces institutions financières et de collecter également leurs réponses. Si l'opération est soumise à la Taxe sur Opérations de Bourse

(TOB), nous nous chargerons également de sa retenue, de sa déclaration et de son paiement à l'administration fiscale, et ce en fonction des particularités de chacun de vos actionnaires.

■ **La transformation de titres nominatifs en titres dématérialisés, et inversement** : Si vos statuts prévoient la possibilité de transformer les titres nominatifs en titre dématérialisés, et qu'un de vos actionnaires souhaite transformer ses titres nominatifs en titres dématérialisés, il vous suffit de nous transmettre l'extrait de votre registre des actionnaires mentionnant cette modification. Nous nous chargerons de créditer votre actionnaire ou l'institution financière de votre actionnaire des titres dématérialisés ainsi reçus. De même, si un de vos actionnaires souhaite transformer ses titres dématérialisés en titres nominatifs, nous vous communiquerons les informations de signalétique de votre actionnaire afin de vous permettre d'inscrire les titres ainsi mis au nominatif dans votre registre des actionnaires. Nous réaliserons cette opération également sans frais.

■ Tarifs

Leleux Associated Brokers vous propose son service de tête de pyramide pour un montant forfaitaire annuel de 1.000 EUR (HTVA).

Finalement, la société de bourse assurera le service financier de vos titres pour un montant de 2,5 % HTVA des montants ainsi distribués.

Leleux Associated Brokers en tant que Tête de pyramide de votre société

La société de bourse Leleux Associated Brokers a été agréée en 2006 en tant qu'organisme Tête de pyramide par la BNB. A ce titre, Leleux Associated Brokers exerce un contrôle sur l'encours total des titres dématérialisés et leur correspondance avec le nombre total de titres émis. La société de bourse doit à tout moment être en mesure de présenter le relevé de tous les titres dématérialisés, où qu'ils se trouvent.

Présente dans tout le pays au travers de son réseau d'agences, Leleux Associated Brokers met à la disposition tant de la société que de ses actionnaires son savoir-faire et son expertise en matière de gestion de titres. Une fois votre convention Tête de pyramide signée, nous nous occuperons de la réconciliation de votre capital, du paiement de vos dividendes, de vos opérations sur titres.

Ce document purement informatif est destiné à celui auquel il est adressé. Il ne peut pas être reproduit, copié ou distribué à d'autres personnes.

Bien que le présent document ait été soigneusement préparé et les informations qui y sont contenues proviennent des meilleures sources, Leleux Associated Brokers ne saurait garantir l'exactitude des données ou leur caractère complet et n'assume aucune responsabilité à cet égard.